

AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

**RÈGLEMENT CONCERNANT LES TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 ET
RÈGLEMENT RELATIF À L'IMPOSITION D'UNE TAXE SUR LES TERRAINS
VAGUES ET LES GARAGES DE STATIONNEMENT NON RÉSIDENTIELS**

Avis public est par les présentes donné qu'une séance extraordinaire du conseil municipal sera tenue le lundi 15 décembre 2025, à 18 h 15, dans la chapelle de la résidence « Quatre Vents » située au 12, avenue du Dahlia afin de donner l'avis de motion et de déposer les projets de règlement suivants :

- Règlement concernant les taxes pour l'exercice financier 2026 de la Cité de Dorval;
- Règlement relatif à l'imposition d'une taxe sur les terrains et les garages de stationnement non résidentiels.

Lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur ces deux sujets.

DONNÉ À DORVAL, ce 5 décembre 2025.

(Signé) Nathalie Hadida
Greffière